



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie

Ministère du Développement à la Base, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes

DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI DES JEUNES

TGO07DJE/AUTONOM-JEUNES : Apporter un appui financier et technique à vingt (20) associations de jeunes pour la mise en œuvre de leur projet de développement local et participatif à l'occasion de la Journée Internationale de la Jeunesse.

Termes de référence

Lomé, Juin 2021

1/ Contexte

Dans le cadre de sa mission de promotion et d'appui à la vie associative et conformément au Plan de Travail Annuel (PTA) 2021, le Ministère du Développement à la Base, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes lance un appel à projets en vue de sélectionner et primer vingt (20) meilleurs micro-projets portés par des associations de jeunes.

L'objectif de cette initiative est de contribuer d'une part, à la dynamisation des associations de jeunesse dans les différentes régions de notre pays, et d'autre part, à encourager et valoriser l'engagement civique des jeunes regroupés au sein des associations.

A cet effet, le ministre informe les associations de jeunes désireuses de participer au présent appel à projets que le dépôt des dossiers de candidatures se fera exclusivement par courrier électronique cette année du **11 au 30 juin 2021**.

2/ Domaines d'intervention retenus pour les projets.

Les domaines d'intervention autour desquels les projets devront être conçus sont les suivants : (i) VIH/Sida, la santé sexuelle et de la reproduction des jeunes et adolescents ; (ii) participation des jeunes au développement communautaire ; (iii) éducation à la citoyenneté et formation civique ; (iv) développement du leadership des jeunes, (v) protection de l'environnement et (vi) Genre et droits de l'homme.

3/ Groupe Cible de l'appel à projets

Sont concernées par le présent appel à projets, les associations de jeunes régulièrement constituées dont les membres ont un âge compris entre 15 et 35 ans, porteuses de microprojet sur les domaines ci-dessus énumérés.

4/ Procédure de sélection

La sélection des projets à primer sera faite par un jury mis en place à cet effet.

5/ Période de transmission des dossiers de candidatures

Les dossiers de candidatures seront envoyés en fichier unique format pdf à l'adresse direction.jeunesseetemploi@gmail.com avec copie à : jeandjang@gmail.com, du **11 au 30 juin 2021**.

6/ Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- la fiche signalétique de l'association porteuse de projet ;
- le document ou la note conceptuelle du microprojet et le chronogramme de mise en œuvre sur une période d'un (01) mois ;
- le budget détaillé des activités à réaliser dans le cadre du projet ;

- la copie du récépissé ou de la pièce attestant la reconnaissance officielle de l'association ;
- la liste et contacts des membres du bureau exécutif ou des responsables de l'association ;
- la photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport des responsables de l'association ou toute autre pièce tenant lieu ;
- la photocopie du relevé d'identité bancaire (RIB) au nom de l'association ;
- la lettre de candidature adressée à Madame le Ministre du Développement à la Base, de la Jeunesse et de l'emploi des Jeunes.

7/ Principaux critères de sélection des projets

Les microprojets soumis par les associations seront évalués sur la base des critères ci-après :

- cohérence du projet avec les domaines retenus ;
- pertinence du projet du point de vue contextuel, faisabilité technique ;
- réalisme des activités proposées et leurs coûts ;
- approche ou méthodologie de mise en œuvre ;
- esprit d'innovation ;
- bénéficiaires directs du projet (jeunes, femmes ou la communauté) ;
- coût total du micro-projet sollicité doit être inférieur ou égale à cinq cents mille francs CFA ;
- contribution de 10% de l'association au budget général du projet.

Pour toutes informations complémentaires, prière contacter la direction de la jeunesse et de l'emploi des jeunes au téléphone : **22 61 63 29 / 90 81 92 75 / 90 84 50 65.**

N.B : Les associations ayant le statut d'ONG ne sont pas concernées par le présent appel à candidature et les microprojets financés doivent être exécutés dans un délai d'un (01) mois. En outre, si un dossier comporte le RIB ouvert au nom du responsable ou d'un membre, le dossier ne sera pas évalué.